



école d'arts du Choletais

Impasse des charuelles 49300 Cholet

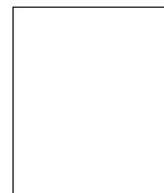
02 72 77 23 40

ecoledart@choletagglomeration.fr

2021 / 2022

inscription

réinscription



COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE

nom

prénom

date de naissance

| |

adresse

code postal

ville

tél domicile

tél travail

tél portable élève majeur

courriel

REPRÉSENTANT LÉGAL / PARENT OU TUTEUR

nom

prénom

date naiss.

| |

adresse

c. postal

ville

tél dom

tél trav

tél portable

Lycées - Option Arts Plastiques

- Lycée Jeanne Delanoue
- Lycée Champ-Blanc
- Lycée Julien-Gracq
- Lycée Renaudeau
- Lycée Europe
- Lycée de la Mode
- Lycée Sainte-Marie

NOUVEAU ! Classes CHAAP

- Collège Notre-Dame du Bretonnais mardi 13h40-15h40
- Collège République mardi 14h-16h

LISTE DES ATELIERS Cocher les cases correspondant à/aux (l')atelier(s)

Enfants

NOUVEAU ! 5 / 6 ans

- samedi 9h30-10h30

7 / 8 ans Cours pluridisciplinaire d' 1h30

- mercredi 10h30-12h
- mercredi 13h-14h30
- mercredi 14h30-16h
- mercredi 16h-17h30

9 / 10 ans Cours pluridisciplinaire d' 1h30

- mardi 17h-18h30
- mercredi 13h15-14h45
- 15h-16h30
- samedi 9h-10h30

Pré-ados 11 / 13 ans

Pluridisciplinaire Cours d' 1h30

- mardi 17h-18h30
- jeudi 17h-18h30
- samedi 9h-10h30

Dessin / Modelage Cours d' 1h30

- mercredi 13h15-14h45

Dessin / Bande dessinée / CAO Cours d' 1h30

- mercredi 15h15-16h45

NOUVEAU ! Architecture / Design Cours d' 1h30

- mercredi 15h30-17h

NOUVEAU ! Art / Nature Cours d' 1h

- lundi 17h30-18h30

Adolescents 14 / 18 ans

Cours de 2h

NOUVEAU ! Dessin / Design / Architecture

- mercredi 17h-19h

Dessin

- mercredi 17h-19h
- jeudi 18h30-20h30

Dessin / peinture

- samedi 10h30-12h30

Bande dessinée / CAO

- mercredi 17h-19h

Dessin / Arts appliqués

- samedi 10h30-12h30

NOUVEAU ! Arts graphiques et Estampe

- mercredi 16h30-18h30 (12-16 ans)
- Atelier préparatoire 16 / 18 ans** Cours de 3h30
- jeudi 18h30-20h : Histoire de l'Art
- samedi 10h40-12h40 : Pratique artistique

Histoire de l'Art Cours de 1h30

- jeudi 18h30-20h

NOUVEAU ! Rendez-vous du samedi

Cours de 2h

- un samedi / mois 10h-12h

Adultes

1^{ère} année

Dessin Initiation Cours de 2h

- mardi 19h15-21h15
- mercredi 10h30-12h30
- 19h-21h

2^e année

NOUVEAU ! Architecture d'intérieur Cours de 2h

- mardi 19h-21h

Dessin / Couleur Cours de 2h

- lundi 19h-21h
- mardi 14h-16h

Dessin perfectionnement Cours de 2h

- mercredi 19h-21h
- jeudi 14h45-16h45

Volume / Atelier Cours de 2h30

- mardi 19h-21h30

Dessin / céramique Cours de 2h30

- mardi 16h-18h30

Dessin / Gravure Cours de 2h30

- mercredi 18h30-21h

À partir de la 3^e année

Croquis / Portrait / Modèle vivant Cours de 2h

- mardi 10h-12h

Peinture moderne Cours de 2h30

- lundi 14h-16h30
- mardi 19h -21h30
- jeudi 15h30 -18h



école d'arts du Choletais

ANNÉE 2021-2022

nom

prénom

adresse

code postal

ville

cours



école d'arts du Choletais

Impasse des charuelles 49300 Cholet

02 72 77 23 40

Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription

> Deux photos d'identité à coller sur la fiche, l'attestation de responsabilité civile.

Pour les habitants de l'Agglomération du Choletais : un justificatif de domicile (avis de taxe d'habitation, ou contrat de location, ou facture de moins de trois mois d'électricité ...), la photocopie de l'avis d'imposition 2020 (sur revenus 2019) ou 2021 en cas de changement de situation avant le 15 septembre 2021.

Tarifs AdC : élèves résidant dans l'Agglomération du Choletais

Tarifs hors AdC : élèves résidant hors de l'Agglomération du Choletais.

Tarifs hors AdC - Option Arts Plastiques : lycéens justifiant d'une attestation de scolarité dans les lycées référencés.

* Tarifs 1 - 2 - 3 : voir conditions ci-après.

Dispositions particulières

La date limite d'inscription à l'École d'Arts du Choletais est fixée au 31 décembre 2021.

Pour les élèves hors Agglomération du Choletais, les droits de scolarité pourront faire l'objet d'une participation versée par la commune de résidence (ou structure intercommunale en cas de transfert de la compétence culture).

DROITS D'INSCRIPTIONS / 15€

Obligatoires, non-remboursables et payables à l'inscription.

Droits de scolarité 2021/2022

Payables en novembre 2021 et février 2022 après réception des deux factures.

	AdC Tarifs 1 < 1000€	AdC Tarifs 2 * Quotient familial fiscal ≤ 1600€	AdC Tarifs 3 * Quotient familial fiscal > 1600€	HORS AdC	HORS AdC Lycées Option Arts Plastiques
ENFANTS (5-6 ans)					
Cours Pluridisciplinaire (1h)	60,00 €	60,00 €	62,00 €	240,00 €	
ENFANTS (7 à 13 ans)					
7 à 13 ans Pluridisciplinaire (1h30)	90,00 €	90,00 €	92,00 €	360,00 €	
11-13 ans Modelage (1h30)	90,00 €	90,00 €	92,00 €	360,00 €	
11-13 ans Art/ Nature (1h)	60,00 €	60,00 €	62,00 €	240,00 €	
7 à 13 ans Architecture (1h30)	90,00 €	90,00 €	92,00 €	360,00 €	
11-13 ans BD/CAO (1h30)	90,00 €	90,00 €	92,00 €	360,00 €	
ADOLESCENTS (à partir de 14 ans)					
Dessin, Dessin / Peinture (2h)	120,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €	300,00 €
Arts graphiques / Estampe & Design-Archi.	160,00 €	200,00 €	204,00 €	800,00 €	400,00 €
Bande dessinée / CAO (2h)	160,00 €	200,00 €	204,00 €	800,00 €	400,00 €
Atelier préparatoire (3h30)	140,00 €	175,00 €	178,00 €	700,00 €	350,00 €
Arts appliqués (2h)	120,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €	300,00 €
ADULTES (à partir de 18 ans)					
Dessin / Initiation, Dessin / Perfection.	120,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €	
Dessin Couleur (2h)	136,00 €	170,00 €	173,00 €	680,00 €	
Volume Atelier (2h30)	200,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €	
Architecture Intérieure (2h)	200,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €	
Peinture Moderne (2h30)	176,00 €	220,00 €	224,00 €	880,00 €	
Croquis / Portrait / Modèle vivant (2h)	200,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €	
Dessin / Gravure / Céramique (2h30)	232,00 €	290,00 €	296,00 €	1 160,00 €	
Histoire de l'Art (1h30)	96,00 €	120,00 €	123,00 €	480,00 €	
RENDEZ-VOUS DU SAMEDI (2h)		70,00 €	72,00 €	280,00 €	
CLASSE PRÉPARATOIRE		800,00 €	808,00 €	1 200,00 €	
STAGE > Prix à la journée		38,00 €	39,00 €	53,00 €	
Cours Adultes (accompa. spé.)			40,00 €		
Classes CHAAP			92 €		

J'accepte de recevoir des informations par mail à caractère culturel (expos, spectacles...)

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de la Culture - Hôtel d'agglomération - BP 62111 - 49321 - Cholet cedex.

Je n'accepte pas.

Tarifs et conditions

Les droits de scolarité des usagers résidant dans l'AdC sont établis en fonction du quotient familial de chaque foyer. Ce quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition.

Les familles n'ayant pas communiqué ces éléments au 15 septembre 2021 se verront appliquer le tarif maximum.

Les changements de situation personnelle ou professionnelle sont pris en compte avant le 15 octobre 2021 sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

Sur présentation du justificatif

AdC - Tarifs 1

> Contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €
> Étudiants de l'Agglomération du Choletais (sur présentation de la carte étudiant) hors Classe Préparatoire.

AdC - Tarifs 2

> Contribuable ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 600 €.

AdC - Tarifs 3

> Contribuable ayant un quotient familial supérieur à 1 600 €.

Quotient Familial = Revenu fiscal de référence / (12 x nombre de parts fiscales).

> Revenu fiscal de référence : revenus annuels.

> Nombre de parts fiscales : parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

(*) Passeport " Nouveaux habitants entrant sur le territoire de l'Agglomération du Choletais " à présenter lors de l'inscription (réduction de 20% du tarif 3 pour une seule inscription dans un délai d'un an à compter de la délivrance du passeport).

Modalités de paiement

Droit d'inscription

> Payable à l'inscription et obligatoire lors de l'inscription
> Sans ce paiement le dossier n'est pas pris en compte.

Droits de scolarité

En deux versements sur factures

> Facture du mois de novembre.

> Facture du mois de février.

Excepté pour les stages, qui sont payables à l'inscription.

Annulation d'inscription

Toute demande d'arrêt de cours doit être immédiatement adressée par courrier au Président de l'Agglomération du Choletais.

> Demande reçue au plus tard le 15 septembre 2021 inclus : les droits de scolarité ne seront pas dus.

> Demande reçue du 16 septembre au 31 décembre 2021 : les droits de scolarité seront dus à 50 %.

> Demande reçue à partir du 1^{er} janvier 2022 : les droits de scolarité seront dus en totalité pour l'année scolaire.

> Cas particuliers : en cas d'inaptitude de plus de trois mois consécutifs, sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement par suite d'une mutation professionnelle, une part représentant 25% des droits annuels de scolarité sera remboursée. En cas de décès, la facture ne sera pas due.

Autres engagements

(Cochez la case de votre choix)

J'accepte l'utilisation de mon image photographique ou celle de mon enfant pour un éventuel support de communication de l'École.

Je n'accepte pas l'utilisation de mon image photographique ou celle de mon enfant pour un éventuel support de communication de l'École.

Les parents sont tenus de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'heure de sortie des cours, 5 minutes de courtoisie seront accordées en cas d'imprévu.

IMPORTANT !

Le tarif correspond à l'adresse au jour de l'inscription.

Attention, pour prétendre au tarif de l'Agglomération du Choletais, il faut présenter une pièce administrative très récente justifiant votre qualité de résident.

Le paiement est recommandé par chèque ou carte bancaire.

Date de l'inscription :

Signature (de l'élève majeur)

Signature (des parents pour les élèves mineurs)